

DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation RECYCLAGE TH

Recyclage Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR



(Ref : MOD_2023033)

ORGANISATION

Durée du module :

7 heures sur 1 jour

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 8 par groupe

Intervenant :

Formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

Lieu :

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif :

250,00 € / personne

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



STATISTIQUES 2022

Module non évalué en 2022

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé :

Cette formation s'adresse au personnel amené dans l'exercice de sa profession, à procéder de façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur et/ou circuler en hauteur ou personnel encadrant des travaux en hauteur et devant recycler ses compétences

NB : groupe constitué soit uniquement d'opérateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme

Prérequis :

Avoir suivi une formation initiale (fournir une copie de l'attestation avant la formation)

Objectifs :

Cette formation permet au stagiaire de réactualiser sa connaissance et maîtrise des prescriptions en matière de TH, selon les tâches qui lui sont confiées.

Réglementation : Articles L4141-1 à L4141-4 Articles R4223-89, R4323-104 à R4323-106 du code du travail



DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation RECYCLAGE TH

Recyclage Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR



(Ref : MOD_2023033)

PROGRAMME

- Retour d'expérience
- Rappel de la réglementation en vigueur et de la responsabilité de chacun
- Mise en PRATIQUE

Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun - Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.

NB : chaque stagiaire est muni de son propre matériel (harnais, casque, tenue de travail, chaussures de sécurité, etc...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'échanges et partages d'expérience, travaux pratiques, mises en situation, etc... permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Matériel pédagogique :

Divers matériels de travaux pratiques en hauteur.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation des connaissances et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles sont réalisées, permettant de délivrer une attestation individuelle de formation.

Le titre d'habilitation de travail en hauteur sera délivré par l'employeur, titre conditionné à une aptitude médicale pour le travail en hauteur.

Périodicité :

Recyclage préconisé tous les 24 mois

Documentation stagiaire :

Aucune documentation